

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE PLUi DE BOUCLE NORD DE SEINE

Par arrêté n° 2024/85 du 09 octobre 2024, le Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine a prescrit l'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du territoire de Boucle Nord de Seine intégrant les communes d'Argenteuil, Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy-la-Garenne, Colombes, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne.

L'enquête publique aura lieu :

du lundi 18 novembre 2024 à 9 heures au 11 janvier 2025 à 12 heures

Soit durant **54** jours consécutifs.

Madame Murielle LESCOP, Consultante, Présidente de la commission d'enquête, Madame Valérie BERNARD, Ingénieure consultante, Membre titulaire, Monsieur Bruno FERRY-WILCZEK, Architecte et consultant en environnement, Membre titulaire et Madame Sokorn MARIGOT, Experte en nomenclatures économique à l'INSEE, Suppléante, ont été désignés en qualité de membres de la commission d'enquête.

Le dossier du projet de PLUi, accompagné de l'avis délibéré de la MRAe, des avis des communes membres et des avis des personnes publiques associées, sera consultable :

Au Siège de l'EPT Boucle Nord de Seine

1 bis, rue de la Paix – 92230 Gennevilliers

- de 8h30 à 12h30 et 14h à 17h45 du lundi au jeudi
- de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h le vendredi

En Mairie d'Argenteuil

12-14 Boulevard Léon Feix – 95100 Argenteuil

- de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h les lundi, mardi, mercredi et vendredi
- de 11h à 12h et de 13h30 à 17h le jeudi
- de 8h30 à 12h le samedi. L'Hôtel de Ville d'Argenteuil sera fermé le samedi 28 décembre 2024.

En Mairie d'Asnières-sur-Seine

1 Place de l'Hôtel de ville, 92600 Asnières-sur-Seine

- de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi
- de 9h à 11h45 le samedi

En Mairie de Bois-Colombes

15 Rue Charles Duflos, 92270 Bois-Colombes

- de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi
- de 8h30 à 12h00 le samedi

En Mairie de Clichy-la-Garenne

80 boulevard Jean Jaurès, 92110 Clichy-la-Garenne

- de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi,
- de 9h00 à 12h00 le samedi

Au Pôle Urbain de la Mairie de Colombes,

42 rue de la Reine Henriette, 92700 Colombes

- de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi

En Mairie de Gennevilliers

177 avenue Gabriel Péri - 15ème étage- Direction du droit des sols, 92230 Gennevilliers

- de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 du lundi au jeudi
- de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 le vendredi

En Mairie de Villeneuve-la-Garenne

28 Av. de Verdun, 92390 Villeneuve-la-Garenne

- de 08h30 à 12h00 et de 13h15 à 17h00 du lundi au mercredi et le vendredi
- de 8h30-12h le jeudi

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public aux dates suivantes et lieux ci-dessous:

- **Lundi 18 novembre 2024 de 9h à 12h**, à l'Hôtel de Ville d'Argenteuil
- **Lundi 18 novembre 2024 de 9h à 12h**, au Pôle urbain de la Mairie de Colombes
- **Mercredi 20 novembre 2024 de 13h à 16h**, à l'Hôtel de ville d'Asnières-sur-Seine
- **Mercredi 20 novembre 2024 de 15h à 18h**, à la Salle de la Maquette - 2 à 6 place du Marché à Clichy-la-Garenne
- **Mercredi 27 novembre 2024 de 9h à 12h**, à l'Hôtel de ville de Gennevilliers
- **Judi 28 novembre 2024 de 14h à 17h**, à la Salle de la Maquette - 2 à 6 place du Marché à Clichy-la-Garenne
- **Samedi 30 novembre 2024 de 9h à 12h**, à l'Hôtel de ville de Bois Colombes
- **Samedi 30 novembre 2024 de 9h à 12h**, à l'Hôtel de ville de Villeneuve-la-Garenne
- **Mercredi 4 décembre 2024 de 9h à 12h**, au Pôle urbain de la Mairie de Colombes
- **Samedi 7 décembre 2024 de 9h à 12h**, à l'Hôtel de Ville d'Argenteuil
- **Samedi 7 décembre 2024 de 9h à 12h**, à l'Hôtel de ville de Gennevilliers
- **Lundi 9 décembre 2024 de 9h30 à 12h30** à l'Hôtel de ville d'Asnières-sur-Seine,
- **Lundi 9 décembre 2024 de 14h à 17h**, à l'Hôtel de ville de Villeneuve-la-Garenne,
- **Samedi 14 décembre 2024 de 9h à 12h** à la Salle de la Maquette - 2 à 6 place du Marché à Clichy-la-Garenne
- **Samedi 14 décembre 2024 de 9h à 12h**, à l'Hôtel de ville de Colombes
- **Lundi 16 décembre 2024 de 9h à 12h**, à l'Hôtel de ville de Bois Colombes
- **Lundi 16 décembre 2024 de 9h à 12h**, à l'Hôtel de ville d'Asnières-sur-Seine
- **Judi 19 décembre 2024 de 14h à 17h**, à l'Hôtel de Ville d'Argenteuil,
- **Mercredi 8 janvier 2025 de 9h à 12h**, à l'Hôtel de ville de Bois Colombes
- **Mercredi 8 janvier 2025 de 13h30 à 16h30**, au Pôle urbain de la Mairie de Colombes
- **Mercredi 8 janvier 2025 de 13h30 à 16h30**, à l'Hôtel de ville de Villeneuve-la-Garenne
- **Judi 9 janvier 2025 de 15h à 18h** à la Salle de la Maquette - 2 à 6 place du Marché à Clichy-la-Garenne
- **Judi 9 janvier 2025 de 16h à 19h** à l'Hôtel de ville de Gennevilliers
- **Samedi 11 janvier 2025 de 9h à 12h**, à l'Hôtel de ville d'Argenteuil
- **Samedi 11 janvier 2025 de 9h à 12h**, à l'Hôtel de ville d'Asnières-sur-Seine

Des registres papier à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont mis à disposition, dans chacune des mairies et au siège de l'EPT, pour recueillir les observations du public sur le projet de modification.

Un registre dématérialisé est également mis en ligne pour recueillir les observations, propositions et contre-propositions du public.

Il sera accessible depuis l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/plui-bns>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur les registres ou les adresser, à l'attention de la Présidente de la Commission d'enquête, sous l'intitulé « Enquête publique - projet PLUi de Boucle Nord de Seine », par écrit à l'adresse suivante : **Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine** - 1 bis rue de la Paix 92230 GENEVILLIERS ou par mail à l'adresse plui-bns@mail.registre-numerique.fr.

Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès l'ouverture de l'enquête. Les demandes devront être adressées à Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine – 1 bis rue de la Paix, 92 230 Gennevilliers.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre dématérialisé sera fermé et les registres au format papier seront clos et signés par la Présidente de la commission d'enquête qui disposera d'un mois pour transmettre au Président de l'EPT Boucle Nord de Seine le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront consultables aux heures habituelles d'ouverture au public pendant une durée d'un an, au siège de l'EPT Boucle Nord de Seine situé 1 bis, rue de la Paix à GENEVILLIERS et dans les communes, ainsi que sur les sites internet de l'EPT et des communes.

Le présent avis fera l'objet d'une mention dans deux journaux locaux d'annonces légales diffusés dans les Départements des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et sera rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête.

Le présent avis est affiché au siège de l'EPT Boucle Nord de Seine et dans les communes membres.

Au terme de l'enquête, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, sera soumis au Conseil de Territoire de l'EPT Boucle Nord de Seine en vue de son approbation.